



ARGENTRE DU PLESSIS

République Française
Département Ile-et-Vilaine
Mairie d'Argentré du Plessis

Compte rendu de séance

Séance du 27 Juin 2016

L an 2016 et le 27 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil en Mairie d'Argentré du Plessis sous la présidence de Jean-Noël BEVIERE Maire.

Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : BAYON Héléne, CRUBLET Marie-Christine, DEREPPER Maëlle, DUPONT Vanessa, GILBERT Marie-Line, HURIAU-FADIER Angélique, LEMERCIER Alexandra, PORIEL Isabelle, SALMON Aurore, SOCKATH Monique, MM : BICHET Gérard, BLOT Frédéric, CAILLEAU Claude, CATHELIN Philippe, CORBEL Jean-Yves, DODARD Christophe, FRIN Joël, GEFFRAULT Pierre, LAMY Serge, MARZIN Gilles, PASQUET Olivier, SABIN Mickaël

Absent(s) ayant donné procuration : MM : BASLÉ Denis à M. BICHET Gérard, BROSSAULT Christophe à Mme PORIEL Isabelle

Absent(s) : Mmes : BRUNEAU Monique, DUFEU DIARD Héléne

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 23

Date de la convocation : 21/06/2016

Date d'affichage : 21/06/2016

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rennes

Le : 28/06/2016

Et publication ou notification

Du : 30/06/2016

A été nommé(e) secrétaire : Mme DEREPPER Maëlle

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

2016-077 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Approbation du procès verbal

2016-078 - DOMAINE ET PATRIMOINE - ZAC de Bel Air : Vente de 3 lots du macrolots 3 à la société P.2.I

2016-079 - DOMAINE ET PATRIMOINE - ZAC de Bel Air : Vente du macrolot 1 à Mabimmo

2016-080 - DOMAINE ET PATRIMOINE - ZAC de Bel Air - Macrolot 1 - Projet Mabimmo - Demande de subvention à Vitré Communauté pour une opération de logement social (versement prélevement loi SRU 2016).

2016-081 - DOMAINE ET PATRIMOINE - ZAC de Bel Air - Macrolot n°2 - Approbation des participations à réclamer pour les ventes des terrains secteur Sud au 27 juin 2016.



ARGENTRE DU PLESSIS

2016-082 - DOMAINE ET PATRIMOINE - ZAC de Bel Air - Approbation du nouveau bilan général prévisionnel au 27 juin 2016.

2016-083 - DOMAINE ET PATRIMOINE - ZAC de Bel Air : Vente du macrolot 2 à NEOTOA.

2016-084 - DOMAINE ET PATRIMOINE - ZAC de Bel Air - Macrolot 2 - Projet NEOTOA - Sollicitation d'une subvention pour des logements sociaux.

2016-085 - DOMAINE ET PATRIMOINE - Achat d'un emplacement réservé au PLU auprès de M et Mme GAUDIN-

2016-086 - FONCTION PUBLIQUE - Modification et régularisation du tableau des effectifs.

2016-087 - FINANCES - Désherbage bibliothèque municipale-

2016-088 - FINANCES - Subvention exceptionnelle - Association Rue des Arts.

2016-089 - FINANCES - Tarifs billetterie pour la Salle de Spectacle "Le Plessis Sévigné".

2016-090 - FINANCES - Fixation des tarifs de la restauration scolaire.

2016-091 - FINANCES - Fixation des tarifs de la garderie municipale.

2016-092 - FINANCES - Fixation des tarifs des temps d'activités périscolaires.

2016-093 - FINANCES - Règlement d'attribution des subventions aux associations et organisme de droit privé.

2016-094- FINANCES -Réfection des chemins et rénovation de l'éclairage au complexe sportif - Demande du Fonds de Solidarité Territoriale de la LGV Bretagne-Pays de Loire.

Réf : 2016-077 - Approbation du procès verbal

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE le procès verbal de la séance du conseil municipal du 06 juin 2016.

Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

Présentation du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Vilaine Amont.

Réf : 2016-078 ZAC de Bel Air : Vente de 3 lots du macrolot 3 à la société P.2.I

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **ACCEPTE** la vente à P.2.I, de 3 lots aux conditions suivantes :

- lot M3-4 : 294 m² - 24 402 € HT + TVA sur marge = 4 586.40 € soit 28 988.40 € TTC

- lot M3-5 : 228 m² - 18 924 € HT + TVA sur marge = 3 556.80 € soit 22 480.80 € TTC

- lot M3-6 : 293 m² - 24 319 € HT + TVA sur marge = 4 570.80 € soit 28 889.80 € TTC et**AUTORISE** M. Le Maire, ou en cas d'empêchement, son adjoint délégué, à signer tout acte en lien avec ces ventes.

Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)



ARGENTRE DU PLESSIS

Réf : 2016-079 - ZAC de Bel Air : Vente du macrolot 1 à Mabimmo

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

ACCORTE la vente à la Société MABIMMO, siège social Parc d'activités de Sevailles, route de Gosné, 35341 LIFFRE du macrolot 1 cadastré AX 830, d'une superficie de 1809 m² au prix de 150 147 € HT, plus TVA sur marge de 28 220.40 € soit 178 367.40 € TTC et **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer tout acte en lien avec cette vente.

Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2016-080 - ZAC de Bel Air - Macrolot 1 - Projet Mabimmo - Demande de subvention à Vitré Communauté pour une opération de logement social (reversement prélèvement loi SRU 2016).

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

SOLLICITE, auprès de Vitré Communauté, sur les fonds propres de l'agglomération et dans le cadre du PLH, une subvention exceptionnelle de 22 159.69 € correspondant à l'utilisation du prélèvement de l'article 55 de la loi SRU (année 2016), affectée à l'opération de construction de 7 logements sociaux (PLS) sur le macrolot 1 de la ZAC de Bel Air.

Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2016-081 - ZAC de Bel Air - Macrolot n°2 - Ap probation des participations à réclamer pour les ventes des terrains secteur Sud au 27 juin 2016.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE la participation à réclamer pour la vente du terrain du macrolot 2 du secteur Sud de la ZAC de Bel Air, à hauteur de 30.05 € HT/m².

Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2016-082 - ZAC de Bel Air - Approbation du nouveau bilan général prévisionnel au 27 juin 2016.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**



ARGENTRE DU PLESSIS

**Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE le nouveau bilan général prévisionnel de la ZAC de Bel Air.

Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2016-083 - ZAC de Bel Air : Vente du macrolot 2 à NEOTOA

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

ACCEPTE la vente à NEOTOA du macrolot 2 cadastré AX 831, d'une superficie de 1863 m² au prix de 55 983.15 € HT, TVA sur marge en sus de 10 522.13 € soit 66 505.28 € TTC et **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant délégué à signer tout acte en lien avec cette vente.

Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2016-084 - ZAC de Bel Air - Macrolot 2 - Projet NEOTOA - Sollicitation d'une subvention pour des logements sociaux.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **SOLLICITE**, auprès de Vitré Communauté, sur les fonds propres de l'agglomération dans le cadre du Programme Local de l'Habitat une subvention de 34 000 € (aides forfaitaires de 5000€/PLUS, 7000€/PLAI) ; pour l'opération de NEOTOA de construction de 6 logements sociaux dans la ZAC de Bel Air sur le macrolot 2 en remplacement d'ESPACIL.
- **SOLLICITE**, auprès de Vitré Communauté le financement exceptionnel de 22 555.24 € correspondant à l'utilisation des prélèvements de l'article 55 de la loi SRU (année 2015), fléché sur cette opération par la délibération du conseil communautaire du 11/09/2015 dont la construction sera réalisée par NEOTOA en remplacement d'ESPACIL.

Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2016-085 - Achat d'un emplacement réservé au PLU auprès de M et Mme GAUDIN.

M Denis BASLE, riverain, ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,**



ARGENTRE DU PLESSIS

DECIDE l'acquisition amiable de la parcelle numérotée provisoirement AB 49p pour 22 m², correspondant à une portion de l'emplacement réservé n°2 au PLU, ce aux prix et conditions exposées ci-dessus ;

AUTORISE M. Le Maire, ou en cas d'empêchement l'adjoint délégué, à signer tout document ou acte en lien avec ce dossier.

Main levée (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2016-086 - Modification et régularisation du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,

APPROUVE à compter du 1er septembre 2016, la modification et la régularisation du tableau des effectifs ci-dessus exposées, conformément au tableau qui sera annexé à la présente.

Main levée (pour : 19 contre : 0 abstentions : 6)

Réf : 2016-087 - Désherbage bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

ANNULE ET REMPLACE la délibération du 22 octobre 2007 par la présente afin de permettre la vente des documents retirés des collections, et, autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout acte en lien avec ce dossier.

Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2016-088 - Subvention exceptionnelle - Association Rue des Arts.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 1 500 € à l'Association « Rue des Arts » ;
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget principal comme suit :

Chapitre 11- Article 6042 - Prestation de service public : - 1 500 euros

Chapitre 65 - Article 6574 - Subvention aux associations : + 1 500 euros.

Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2016-089 - Tarifs billetterie pour la Salle de Spectacle "Le Plessis



ARGENTRE DU PLESSIS

Sévigé".

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les modifications du tableau joint en annexe fixant les tarifs des entrées des spectacles du centre culturel « Le Plessis Sévigé ».

Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2016-090 - Fixation des tarifs de la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- **VOTE** les nouveaux tarifs de la restauration scolaire à compter du jour de la rentrée scolaire 2016/2017 comme suit :
 - 4.15 € pour les enfants d'Argentré du Plessis ainsi que ceux de la Classe ULIS ;
 - 4.60 € pour les enfants non domiciliés sur Argentré du Plessis ;
 - 5.20 € pour les repas des adultes ;
 - 2.15 € pour les enfants qui apportent leur repas en raison d'allergies alimentaires ou pour des raisons religieuses ;
 - Application d'un surcoût de 0.50 € pour chaque repas servi sans avoir été réservé au préalable que ce soit pour un enfant ou un adulte.

Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2016-091 - Fixation des tarifs de la garderie municipale.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,

- **VOTE** les nouveaux tarifs de la garderie municipale à compter du jour de la rentrée scolaire 2016/2017 comme suit :

	Enfants d'Argentré	Autres communes
Garderie du matin à partir de 7h30	2,45	2,70
Garderie du matin à partir de 8h20	1,91	2,18
Garderie du soir : 16h30 à 17h45	2,45	2,70
Garderie du soir : 16h30 à 18h15	2,70	2,96
Garderie du soir : 16h30 à 18h30	2,80	3,06



ARGENTRE DU PLESSIS

Mercredi de 12h15 à 12h30	0,51	0,51
---------------------------	------	------

Main levée (pour : 24 contre : 0 abstentions : 1)

Réf : 2016-092 - Fixation des tarifs des temps d'activités périscolaires.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,**

- **VOTE** les tarifs des temps d'activités périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2016/2017 comme suit :

=> Participation aux TAP un jour par semaine	5€/trimestre
=> Participation aux TAP deux jours par semaine	9€/trimestre
=> Participation aux TAP trois jours par semaine	13€/trimestre
=> Participation aux TAP quatre jours par semaine	17€/trimestre
=> Participation exceptionnelle à un TAP sans inscription préalable : 2 € par séance.	

Main levée (pour : 24 contre : 0 abstentions : 1)

Réf : 2016-093 - Règlement d'attribution des subventions aux associations et organisme de droit privé.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,**

- **APPROUVE** le règlement d'attribution des subventions aux associations.

Main levée (pour : 22 contre : 0 abstentions : 3)

Réf : 2016-094 - Réfection des chemins et rénovation de l'éclairage au complexe sportif - Demande du Fonds de Solidarité Territoriale de la LGV Bretagne-Pays de Loire.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents.**

SOLLICITE le solde du Fonds de Solidarité Territoriale de la LGV Bretagne-Pays de la Loire, soit 21 899 €, pour la réfection de chemins et la rénovation de l'éclairage au complexe sportif.

Vote à l'unanimité mains levées (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)



Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 22:40

En mairie, le 28/06/2016
Le Maire
Jean-Noël BEVIÈRE